



AVENANT à la CONVENTION de PRESTATION INTEGREE Accès à une nouvelle application

. [* SPL - MA51058 - 4 - 1 *] -- *# SPL - MA51058 - 4 - 1 #* .

[Référence : CPI_2019]

Collectivité : 21510053800044 - Commune de Bezannes

Identifiant SPL-XDEMAT : MA51058

En ma qualité d'actionnaire de la société SPL-XDEMAT je souhaite bénéficier d'une application supplémentaire aux applications actuellement mises à ma disposition au travers de la convention de prestation intégrée et des éventuels avenants précédemment établis.

Application demandée : XCELIA

J'ai pris connaissance du tarif de cette application en me référant à la grille tarifaire accessible depuis le portail SPL-XDEMAT. A la date de la signature de cet avenant, le coût annuel de cette application est de 0,00 € HT.

Je reconnais que le présent document signé par la société SPL-XDEMAT et par moi-même vaut avenant à la convention de prestations intégrées, conformément à son article 3, sans aucun autre formalisme, les autres clauses de ladite convention restant inchangées et donc parfaitement applicables.

Le __/__/____

A BEZANNES Cedex
A _____

Signature du représentant légal :

Le __/__/____

A _____

Signature du Directeur général SPL-XDEMAT :

Cet avenant peut être transmis sous version dématérialisée s'il a été signé électroniquement,

Sinon merci de nous le renvoyer en version papier à l'adresse suivante :

SPL-XDEMAT – 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES

Attention, vous devez joindre à cet avenant l'annexe de l'application

Informations

En votre qualité d'actionnaire de la société, vous bénéficiez de l'application XCELIA qui permet de conserver l'ensemble des échanges dématérialisés réalisés via l'utilisation des applications :

Application	Fonction	Paramètre de conservation
XMARCHES	Dossier de Consultation Réponses électroniques des entreprises	365 jours
XFLUCO	Bordereaux comptables Acquittement de HELIOS	Année civile en cours
XACTES	Actes administratifs Retour du contrôle de légalité	Année civile en cours

Pour vous permettre de continuer de conserver ces flux conformément à la Durée d'Utilité Administrative, et donc au-delà de la conservation possible sur les serveurs de SPL-XDEMAT vous devez nous indiquer votre décision en nous transmettant le présent document signé en précisant votre choix :

Je souhaite que les différents flux de ma collectivité soient archivés via XSACHA mis à disposition par

- Archives Départementales
 Autre collectivité :

une convention précisant les modalités est à demander auprès du service d'archivage de votre département.

Je souhaite récupérer mes flux via un serveur SFTP :

J'indique alors les informations suivantes :

- Adresse IP du serveur :
- Port :
- Identifiant :
- Mot de passe :

Je souhaite récupérer mes flux de l'année sur DVD

Je reconnais être informé que cette prestation me sera facturée 100,00 € HT

Je vous donne mon accord pour ne rien conserver et donc de tout supprimer

Pour les collectivités du **Département de la Meuse** ou du **Département de la Meurthe-et-Moselle**, le choix 1 est impossible. Néanmoins ces Départements mettent à disposition gratuitement un espace de stockage SFTP pour l'ensemble de leurs collectivités. Les renseignements techniques (Adresse IP, Port, Identifiant et mot de passe) ne sont pas à renseigner.